

## AVIS MUNICIPAL

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
LISTE DEFINITIVE DES CONCESSIONS CONSTATEES  
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON**

**Le Maire de la commune de BOUZIGUES (34140)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

Considérant les premiers procès-verbaux dressés le 09 juillet 2018,

**AVISE**

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par un 2<sup>nd</sup> et dernier procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le **18 février 2022 à 14h00 dans le cimetière de Bouzigues** :

EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré 1 - 9	30/05/1934	GASC François	- FAMILLE GASC - FAMILLE GAYRAUD - GASC Marie née GAYRAUD - 1940 - GASC François - 1953 - GASC Louise Marie née GAYRAUD - 13/11/1946
1 - Carré 1 - 73	01/01/1843	AUGE Joseph	- FAMILLE PESCHOT* - PESCHOT Aline - 03/01/1930 - AUGÉ Marie Anaïs née PESCHOT - 10/01/1882 - PESCHOT Lucien - 02/02/1948
1 - Carré 2 - 4	01/01/1868	BACLE Désiré	- FAMILLE BACLE - BACLE Emilien - 16/09/1865 - DE ROCHETTE Madeleine - 10/08/1981
1 - Carré 2 - 9			- FAMILLE GANNET* - GRANIER Anne - 25/01/1900 - CANNET Anne - 18/02/1926
1 - Carré 2 - 11	08/12/1919	VIALA Médéric	- FAMILLE VIALA - FAMILLE BREVIER - FAMILLE GALIBERT - VIALA* ?

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré 3 - 6	26/04/1879	BROUMET Amédée	- FAMILLE BROUMET - FAMILLE CANNET - FAMILLE BROUSSE* - FAMILLE DAVID* - BROUMET Marie Marguerite - 10/10/1893 - BROUMET Amédée - 20/04/1900 - ROUX Caroline née BONNEY - 22/05/1964 - CANNET Anne Marguerite née TUDESQ - 11/11/1916 - CANNET Pierre - 10/12/1912
1 - Carré 3 - 16	03/10/1910	BENEZECH Victoire	- BENEZECH Victoire
1 - Carré 4 - 58	15/09/1982	DE SSAINT-ORENS	- FAMILLE DE SAINT-ORENS*

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de UN (1) mois ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr) dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à BOUZIGUES, le 19 février 2022

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

Cédric RAJA

